

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 septembre 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence de Madame Christelle Rondel.

Date de convocation :  
Secrétaire de séance : Hélène SERVAYRE  
Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Absents ayant donné pouvoir : 3  
Votants : 14

**Présents :**

Gilles SABATIER  
Hélène SERVAYRE  
David COMPTOUR  
Évelyne DESICY  
Maria DE SOUSA ANTUNES  
Christophe MARTEL  
Christelle RONDEL  
Pierre BEAUVERT  
Nicole ESBELIN  
Bernard EMIREN  
Pierre SOURDILLE

**Absents excusés :**

Audrey CHABRIER procuration Hélène Servayre  
François DUJARDIN procuration David Comptour  
Alexandre LEFEVRE procuration Évelyne DESICY  
Manon CHABOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 00

Approbation du PV du 21 février 2024 : Pour 12 – Abstention : 2 (absents lors de ce conseil)

**Ordre du jour :**

1. Compte de Gestion 2023
2. Compte administratif 2023
3. Affectation du résultat 2023
4. Budget primitif 2024
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Frais de fonctionnement École 2024
7. Amende de Police
8. Approbation Plan ZA-enr
9. Questions diverses

**1) – Compte de Gestion**

Présentation du Compte de Gestion de l'exercice de 2023, par Mme Christelle RONDEL, conseillère déléguée aux finances. Le compte de gestion, dressé par le receveur, comprend les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette de mandat, doit être approuvé avant le compte administratif.

Vote : Pour : 14                      Contre                      Abstention

**2) – Compte Administratif**

Le compte administratif 2023 est conforme au Compte de Gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses et de recette réparti selon le tableau ci-dessous

SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Fonctionnement	702 369,21	605 661,12	96 708,09
Investissement	494 529,35	399 734,93	94 794,42
<b>TOTAL</b>	<b>1 196 898,56</b>	<b>1 005 396,05</b>	

La section de fonctionnement dégage un excédent de : 262 853 ,85

La section d'investissement présente un déficit de : - 5 857,43

Le compte administratif présente un résultat global de clôture excédentaire de : 256 996,42

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et ne prend pas part au vote qui est sollicité sur l'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023

**Vote :** Pour 13 Contre Abstention

### 3) – Affectation du Résultat 2023

Pour rappel :

- Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 100 651 ,85
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 166 145,76

Solde d'exécution :

- De la section investissement de : - 5 857,43
- De la section fonctionnement de : 262 853,85

Restes à réaliser :

- En dépense pour un montant de : 0
- En recette pour un montant de : 0

- Besoin net de la section d'investissement estimé à : 5 857,43 le Maire précise que ce résultat montre la bonne santé financière de la commune.

- Affectation du résultat de fonctionnement reporté : 256 996,42

**Vote :** Pour 14 Contre Abstention

### 4) - Budget primitif présenté par Mme Christelle RONDEL, conseillère déléguée aux finances

Section fonctionnement équilibrée à : 957 508,22 €

Section d'investissement équilibrée à : 876 616,71 €

**Vote :** Pour : 9 Contre : 3 Abstention : 2

Mme Desicy et Lefevre (procuration) se sont abstenus

Motif du vote contre : Mme Esbelin, Mrs Sourdille et Emiren : même motif que les années précédentes : montant de la ligne budgétaire relative aux indemnités des élus.

Mme Servayre estime que l'indemnité qu'elle reçoit est loin de couvrir le temps qu'elle, ainsi que le Maire et les autres adjoints passent au service de la population et qu'elle ne pense pas que nous spolions la collectivité de ses deniers.

Elle note que ce vote « contre » pénalise donc tout le reste du budget. De surcroît, ces indemnités sont de droits.

M. Comptour regrette que l'opposition vote contre le budget alors qu'on s'efforce d'obtenir des subventions pour que cela coûte le moins cher possible à la commune et que, nous, nous avons mené à bien nos projets contrairement au précédent mandat. C'est donc facile d'équilibrer un budget quand on fait si peu.

Protestation de l'opposition.

### 5) - vote des taux d'imposition :

Le Maire précise que depuis 2021, le taux des impôts locaux est resté inchangé et qu'en 2023 il était de :

- Taxe foncière bâti : 37,73%
- Taxe Foncière non Bâti : 71,41%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires : 10,02 % instituée en 2023

A noter que la valeur locative des constructions servant de base au calcul des impôts locaux, est réévaluée par l'État selon le taux d'inflation, ce qui a pour conséquence, l'augmentation automatique des impôts locaux qui pourrait faire croire à une augmentation de la part de la commune ce qui n'est pas le cas, relève le Maire.

Il précise depuis 2021 la commune n'a pas augmentée son taux d'impôts foncier, avec pour conséquence une faible perte de ressources, mais aussi un impact sur le coefficient correcteur. A noter aussi son influence sur la Dotation Générale de Fonctionnement qui stagne au lieu d'augmenter.

Cependant, grâce à une gestion équilibrée et saine des finances communales durant ces 4 années, nous avons pu contenir le montant des impôts foncier de la commune.

Compte tenu des efforts imposés à la population et à nos services qui nous ont permis de réaliser des économies, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de baisser de 2% le taux communal servant de base au calcul des impôts fonciers,

Madame Desicy pense que l'impact sur la feuille d'impôt foncier sera peu visible.

Mme Servayre répond que l'augmentation prévue par l'État sera tout au moins contenue.

**Vote :** Pour 13 Contre Abstention : 1

Abstention : M. Sourdille

Le taux des impôts pour 2024 voté est de :

- Taxe foncière bâti : **35,73%**
- Taxe Foncière non Bâti : **69,41%**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **8,02 %**

#### 6) – Frais de fonctionnement École

La date effective du paiement de la participation des communes extérieures, dont les enfants sont scolarisés au Breuil sur Couze, étant pour la rentrée de septembre 2024, le montant sera fixé dans un prochain conseil

#### 7) – Amende de Police 2024

Suite aux vitesses excessives constatées et afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble de la commune, une étude complète faite sur tous les axes d'entrées a été réalisée par les services du département :

#### **Pour la Route d'Issoire (RD 726) – Route du Saut du Loup (RD 214) – Route de Charbonnier (RD35) - Allée de Treize vents – Rue du Moulin des Prés**

Le montant global de ces aménagements est de 93 289,68€ avec pour seule aide la subvention « amende de police » qui ne peut excéder 7 500€

Aussi, seule une répartition annuelle de ces aménagements est possible.

La route du Saut du Loup supporte le trafic le plus important de ces axes et pourrait donc être la première à bénéficier de cet aménagement de sécurité d'un montant de 14 090,04€ TTC

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention « amende de police » et à signer tout document y afférent.

**Vote :** Pour : 14 Contre Abstention

**8) – ZAENR :** Comme décidé lors du précédent conseil municipal (cf 21/02/24) une cartographie d'identification des zones d'implantation des énergies renouvelables (type photovoltaïque et (ou) éoliennes et (ou) méthanisation etc ... a été élaborée, publiée et mise à la disposition de la population pour information et observations éventuelles du jeudi 20 mars 2024 au 10 avril 2024.

Aucune observation n'ayant été adressée à la commune, les ZAENR proposées à la concertation sont désormais les suivantes ;

- **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment :** École Bâtiment Ouest : pans Ouest et Pan Sud – Salle Polyvalente pan Sud (parcelle cadastrée section AC n° 112

- **pour le solaire photovoltaïque au sol :**

- **Fontenille** - Chemin de Treize Vents – parcelles section ZD numéros 9-10-11-12-13 et 14 pour environ 45 730m<sup>2</sup>
- **Les Pierres** : parcelles section ZE n° 17-18-20-21 pour environ 13 000m<sup>2</sup>
- **St Quentin** : parcelles section ZH n° 59 (en partie) – 39 et 40 pour environ 42 820m<sup>2</sup>

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus

**Vote :** Pour : 14 Contre Abstention

#### 9) – Questions diverses :

Mme Esbelin et M. Sourdille évoquent le non-remplacement d'un agent de voirie. Le Maire rétorque que ceci est une fausse information car, si, en effet, l'agent recruté il y a un peu moins d'un an a trouvé un emploi qui lui correspond davantage ; il n'a jamais été question de ne pas le remplacer. Un appel à candidature a été lancé le 02/04/2024 (date limite 21/04 pour candidater) en collaboration avec le centre de Gestion mais des délais contraints sont à respecter pour la nouvelle embauche.

A ce jour 6 candidatures sont arrivées, et les entretiens auront lieu avant la fin du mois d'avril avec une embauche que l'on souhaite au 1<sup>er</sup> mai.

**- Territoire Énergie 63 :**

L'installation des LED a bien été réalisée au mois de mars par l'entreprise VB Énergie. 162 luminaires ont été remplacés. Le reste des luminaires qui ne nécessitaient pas leur changement recevront des ampoules LED au fur et à mesure de leur fin de vie.

**- Amende de Police 2023 :** Les travaux d'aménagement de sécurité du chemin piétonnier après le Pont sur la Couze décidé lors du conseil municipal du 06/02/2023 a fait l'objet d'une demande de devis. 3 entreprises ont déposé une offre, l'entreprise Cymaro est retenu.

**- Sictom :** Monsieur Martel informe le conseil qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il relate que ce syndicat ne trouve plus d'assureur et ce, compte tenu du montant des vandalismes perpétrés contre ses installations (déchetterie, bacs d'enlèvement etc...)

Ce problème est récurrent chez les assureurs qui ne veulent plus prendre en charge ou à coût prohibitif, les sinistres (inondations, incendie, vandalisme...)

Une pétition est en cours de diffusion auprès des collectivités territoriales.

**- API :**  
Monsieur Comptour informe qu'une Enquête sur l'offre de soins sur le territoire de l'agglomération est en ligne sur le site de l'API. Cette enquête anonyme permettra de déceler les problèmes posés en matière de soins.

**Fin de séance à 21h 30**

La Secrétaire de séance



**Hélène SERVAYRE**

La Présidente de séance



**Christelle RONDEL**